



Bulletin Officiel

N°6920 Jeudi 10 août 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DEMARCHE RSE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

EL AMANA TAKAFUL 3

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE AGO 8

SICAV AXIS TRESORERIE AGE 10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING 2023-1 12

ATL 2023-2 17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETTEES AU 30 JUIN 2023

- FIDELITY SICAV PLUS
- SICAV PROSPERITY
- TUNISIE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés faisant appel public à l'épargne, à suivre les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de démarche RSE conformément aux dispositions de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

Il est à rappeler qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-35 susvisée, la responsabilité sociétale vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur, et ce dans les domaines suivants :

- L'environnement et le développement durable,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation,
- Le développement des compétences et de l'emploi,
- La bonne gouvernance.

Aussi et face aux défis environnementaux (les grandes sécheresses, le stress hydrique...) et à la réglementation internationale de plus en plus contraignante concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, il s'avère indispensable pour les sociétés tunisiennes, afin de garder leurs atouts compétitifs et leur pérennité, de s'intégrer pleinement dans une démarche dynamique et une culture RSE anticipative.

Dans ce cadre, le CMF invite les organes de direction et d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à adopter une politique RSE consacrant les principes de la responsabilité sociétale et environnementale et de veiller à la concrétisation des actions RSE planifiées.

Les sociétés sont également appelées, à communiquer sur la démarche RSE adoptée ainsi que sur les actions entreprises dans ce cadre, au niveau notamment de leurs rapports d'activité. L'information fournie devrait porter sur la démarche RSE de la société, ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 susvisée.

Les sociétés peuvent également s'inspirer des indicateurs du reporting extra financier, portant sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prévus par le guide de Reporting ESG de la Bourse de Tunis.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la
Société El Amana Takaful
initiée par Al Baraka Bank Tunisia de concert avec Al Baraka SICAR**

Par décision n° 49 du 12 juillet 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle ont été soumises Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, visant le reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacune en ce qui la concerne.

I- Identité des initiateurs :

Al Baraka Bank Tunisia, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0031041F,

agissant de concert avec :

la société Al Baraka SICAR, société de droit tunisien immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1719775R, et dont le capital est détenu à concurrence de 99,9% par Al Baraka Bank Tunisia,

sont les initiatrices de l'OPA obligatoire et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 26 du 11/05/2023 :

-autorisant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à acquérir un bloc de titres leur conférant de concert une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société El Amana Takaful.

L'opération en question a été réalisée en date du 19/05/2023 et a porté sur l'acquisition par Al Baraka Bank Tunisia de 28 782 actions El Amana Takaful et par la société Al Baraka SICAR de 241 218 actions El Amana Takaful, soit un total de **270 000** actions El Amana Takaful représentant de concert **19,15%** du capital de ladite société,

-soumettant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Al Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène -1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

- Al Baraka Bank Tunisia détient 448 632 actions représentant 31,81% du capital de la société El Amana Takaful.

- la société Al Baraka SICAR détient 241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.

Soit, au total 689 850 actions représentant de concert 48,92% du capital de la société El Amana Takaful.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR visent l'acquisition, par cette dernière du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas, soit **720 301** actions représentant **51,08%** du capital de la société. La société Al Baraka SICAR s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **21,557 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du Règlement général de la Bourse.

VI- But de l'offre :

L'acquisition de la compagnie d'assurance El Amana Takaful permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins de ses clients et attirer de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire ses coûts : réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

Le renforcement de la participation du Groupe Al Baraka dans la société EL Amana Takaful permettra d'harmoniser la gouvernance au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre plus efficacement sa stratégie de groupe.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

a) - Politique industrielle :

- **Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

- **Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir le même mode de gouvernance tel qu'il se présente actuellement.

b) - Politique financière :

Le Groupe Al Baraka s'engage à préserver et consolider la solidité financière de la société El Amana Takaful.

c) - Politique sociale :

La Direction Générale de la société El Amana Takaful sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. Les initiatrices s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Les initiatrices de l'offre détiennent avant l'offre, de concert, la participation la plus importante dans le capital la société visée (soit 48,92%) et sont représentées au niveau de son conseil d'administration.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **20 jours de bourse** allant du **17 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **15 août 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Négociation en bourse :

La négociation en bourse des actions El Amana Takaful sera suspendue durant les séances de bourse des 13 et 14 juillet 2023, et reprendra à partir du 17 juillet 2023.

XII- Renseignements relatifs à la société visée:

1-Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société El Amana Takaful

- **Siège social :** 13 rue Borgine, Montplaisir -1073 Tunis-

- **Téléphone :** (+216) 80 10 51 51 **Fax :** (+216) 71 90 12 51

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15 avril 2013

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal : Proposer les services d'assurance sous le cadre de l'assurance Takaful en respect des principes charaiques Islamiques et des normes comptables tunisiennes spécifiques aux sociétés d'assurance Takaful.

- **Identifiant unique** : 1288542B

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Abdullah Abdulrahim SABBAHI	Lui-même	Président	2022-2024
M. Abdellatif CHAABANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024
Al Baraka Bank Tunisia	Mohamed EL MONCER	Administrateur	2022-2024
COMAR	Lotfi BEN HAJ KACEM	Administrateur	2022-2024
Al Baraka SICAR	Radouane KHELIA	Administrateur	2023-2024
ASTREE	M. Abdel Monem KOLSI	Administrateur	2022-2024
TUNIS RE	M. Mostafa KOTRANE	Administrateur	2022-2024
BEST LEASE	M. Aissa HIDOUSI	Administrateur	2022-2024
AFRIVISION	**	Administrateur	2022-2024
M. Mohammed DAOUES	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024
M. Rachid TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024

** Suite au décès du Feu Sadok MZABI, Administrateur représentant de la société AFRIVISION, cette dernière n'a pas encore nommé un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la société El Amana Takaful.

Direction :

M. Abdellatif CHAABANE : Directeur général.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet FMBZ KPMG Tunisie Représenté par Mme. Emna Rachikou,	KPMG 6, Rue du Rial – Les Berges du Lac II Tunis	2022-2024
Cabinet ECC Mazars Tunisie Représenté par Mr Mohamed Hedi Kammoun	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh - Les Berges du Lac- Tunis-	2022-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 14 101 510 dinars ;
- **Nombre total des droits de vote** : 1 410 151 droits de votes ;
- **Nombre total des titres** : 1 410 151 titres ;

Répartition du capital après acquisition du bloc de contrôle par le Groupe Al Baraka :

Actionnaires	Nombre de titres	Valeur en dinars	Part dans le capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
AL BARAKA BANK TUNISIE	448 632	4 486 320	31,81%	448 632	31,81%
COMAR	270 000	2 700 000	19,15%	270 000	19,15%
AL BARAKA SICAR	241 218	2 412 180	17,11%	241 218	17,11%
ASTREE Assurances	180 000	1 800 000	12,76%	180 000	12,76%
TUNIS RE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
BEST LEASE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
AFRIVISION	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
DALMAS	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
Minoterie de la Soukra	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
ABDULELAH ABDULRAHIM SUBBAHI	150	1 500	0,01%	150	0,01%
ABDELLATIF CHAABANE	151	1 510	0,01%	151	0,01%
Total	1 410 151	14 101 510	100,00%	1 410 151	100,00%

4- Situation financière de la société :

Etats financiers de la société El Amana Takaful arrêtés au 31 décembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6862 du 16/05/2023.

5- Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée

Néant

6- Accords entre la société et les tiers :

Néant

7- Avis du conseil d'administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful réuni le 23 mai 2023, a pris connaissance de la réalisation de cession d'un bloc de titres au profit de Al Baraka Bank et Al Baraka SICAR et la soumission de ces derniers par le CMF à une offre publique d'achat obligatoire sur le reste du capital totalisant 51,08%, soit 720 301 titres. Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful n'a aucune objection dans ce sens.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'AGO

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du CMF n° 1/2003 du 13/05/2003
Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS.

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juillet 2023

PREMIERE RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un administrateur personne physique.

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la cooptation, par les administrateurs de la SICAV de :

Monsieur Aymen BEN ZINA
De nationalité tunisienne, né le 01/09/1980
Titulaire de la carte d'identité nationale n° 06165592

En tant qu'administrateur de la SICAV,

Les actionnaires approuvent la cooptation de Monsieur Aymen BEN ZINA désigné en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Lotfi SEHILI.

Monsieur Aymen BEN ZINA demeure en fonction durant la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, conformément aux dispositions de l'article 17 alinéa 5 des statuts, soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION : Ratification de la composition du Conseil d'Administration de la SICAV ;

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 Mai 2023, approuve sans réserve la composition du Conseil d'Administration, comme suit :

- **Monsieur Aymen BEN ZINA**, Président du Conseil d'Administration ;
- **ARAB TUNISIAN BANK**, (Administrateur), dont le représentant permanent est Monsieur Lassad SEBAI ;
- **LLOYD TUNISIEN** : (Administrateur), dont le représentant permanent est Madame Nesrine Ben GHORBEL ;
- **BMCE Capital Asset Management S.A.**, (Administrateur) dont le représentant permanent est Monsieur Aymen BEN ZINA ;

Les modalités statutaires applicables au Conseil d'Administration de la SICAV sont mentionnées au titre III des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION : Prise d'acte de la modification du mode de gouvernance de la SICAV, sous réserve de sa ratification par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur Aymen BEN ZINA, de nationalité tunisienne, né le 01/09/1980, titulaire de la carte d'identité nationale n° 06165592, Directeur Général de la SICAV AXIS TRESORERIE, ce pour la durée déterminée de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la SICAV.

La nomination de Monsieur Aymen BEN ZINA en qualité de Président Directeur Général de la SICAV AXIS TRESORERIE ne sera effective qu'à compter de la date d'approbation des statuts mis à jour de la SICAV AXIS TRESORERIE par l'Assemblée Générale qui se réunira, sous sa forme extraordinaire : la direction générale sera assumée par le Président du Conseil d'Administration, avec le titre de Président Directeur Général : à ce titre, a été proposée par le Conseil d'administration du 26 mai 2023 la modification de l'article 21 des statuts afin d'établir, conformément à l'article 208 alinéa 1 du Code des Sociétés Commerciales, que le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président qui a la qualité de président-directeur général.

A compter de la date d'approbation des statuts mis à jour de la SICAV AXIS TRESORERIE par la présente Assemblée Générale qui se réunira sous sa forme extraordinaire, Monsieur Aymen BEN ZINA assurera les fonctions du Président du Conseil d'Administration et le mandat social la direction générale de la SICAV AXIS TRESORERIE, qu'il représente légalement vis à vis des tiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'AGE

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital variable

Agrément du CMF n° 1/2003 du 13/05/2003

Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage

Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS.

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Juillet 2023

PREMIERE RESOLUTION : Lecture du rapport préalable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport préalable du Conseil d'Administration, relativement au projet de modification de la direction générale de la Société (article 21 des statuts) et du délai d'approbation des comptes annuels (article 32 des statuts) l'approuve, tel qu'il a été présenté, en chacune de ses dispositions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification de l'article 21 des statuts

Au terme de la lecture du rapport du Conseil d'Administration, les actionnaires décident de modifier le libellé de l'article 21 des statuts de la Société.

L'article 21 des statuts est modifié comme suit :

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, le président du Conseil d'Administration qui a la qualité de président-directeur général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du Conseil d'Administration assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans les limites de l'objet social.

Toutefois, les stipulations des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant ces pouvoirs sont inopposables aux tiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION : Modification de l'article 32 des statuts

Les actionnaires décident de modifier le libellé de l'article 32 des statuts de la Société comme suit :

Le Conseil d'Administration établit le résultat net de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 27 du Code des OPC.

Le résultat net de la Société est égal à la somme des montants provenant des intérêts, primes, dividendes, arrérages, jetons de présence ainsi que tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la société, majorée du produit des sommes momentanément non utilisées et diminuée des frais et commissions d'exploitation et de gestion.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué, selon le cas du solde, du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

L'Assemblée Générale statue sur la répartition de ces sommes qui doivent être intégralement distribuées, aux arrondis près.

La mise en distribution du dividende a lieu dans les trente jours suivant la tenue de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes et dans un délai maximum de cinq mois depuis la clôture de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION : Ratification du projet de mise à jour des Statuts.

Les actionnaires approuvent, sans réserve, le projet des statuts tel que modifié au terme des deuxième et troisième résolutions.

Les actionnaires constatent qu'aucune autre modification ne sera apportée aux statuts mis à jour. Lecture en est faite.

Les statuts mis à jour par la présente Assemblée, réunie en sa forme extraordinaire, sont adoptés, sans réserve aucune.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **31 mai 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **10 juillet 2023**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,70% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21 août 2023** et clôturées au plus tard le **20 octobre 2023**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (Cf : Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 octobre 2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 août 2023** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2023 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 280 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « Attijari Leasing 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **20 octobre 2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 octobre 2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le païement annuel des intêrêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier païement en intêrêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 octobre 2024**.

Les païements des intêrêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intêrêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,70%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2023-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

[Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-\(tun\)' \(fitchratings.com\)](https://www.fitchratings.com/news/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun)

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A-(EXP)(tun)**», à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **12 juillet 2023**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au païement en temps et en heure du principal et des intêrêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-1105**, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2023 ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2023 et le 31/08/2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Il doit être également accompagné par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ATL 2023-2 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/07/2023** sous le n°**23-1104**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2023** sous le n° **23-003**, des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,794	113,812
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	157,691	157,720
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	130,695	130,718
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	141,893	141,918
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	136,234	136,256
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	138,335	138,363
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	130,788	130,807
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,607	52,615
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,310	38,317
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	130,442	130,466
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	114,653	114,672
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	114,313	114,334
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,236	20,240
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	138,836	138,864
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,917	135,936
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,090	13,092
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	194,235	194,270
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,975	12,977
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	110,111	110,129
21	ATTIARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIARI GESTION	23/08/21	108,943	113,614	113,637
22	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,848	15,851
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,133	2,136
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,232	70,239
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	148,594	149,011
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,246	111,834
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,610	121,629
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	160,025	159,863
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	595,660	595,325
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	155,976	155,331
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	197,845	198,451
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	104,717	105,122
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,340	144,404
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	174,742	174,367
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	161,039	160,375
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,396	25,372
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,808	101,808
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,087	1,086
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,087	1,085
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 526,944	2 522,537
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	159,752	158,842
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	258,041	255,689
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,264	3,242
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,904	2,890
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,191	56,987
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,418	1,420
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,288	1,280
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,298	1,286
49	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,732	15,552
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,234	12,004
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,504	15,336
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 015,189	5 014,928
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	96,304	95,659
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,303	1,288

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	110,098	110,115	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,620	99,635	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	106,383	106,401	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,943	103,960	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	105,078	105,097	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	109,183	109,199	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	105,452	105,471	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,969	102,988	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,969	105,988	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,909	106,930	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	105,162	105,175	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,689	104,708	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	103,268	103,287	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,660	106,673	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	103,468	103,485	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,979	100,988	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	107,404	107,419	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	103,071	103,088	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,874	112,891	
75 FCP HELION MONÉO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,811	104,831	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	109,042	109,060	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	103,912	103,940	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,754	107,838	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	62,319	61,874	
80 SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	112,026	111,487	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,831	17,835	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	329,558	329,224	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 240,028	2 235,675	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	69,974	69,923	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,214	55,220	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,049	108,053	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,121	11,046	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,433	16,381	
89 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,321	18,242	
90 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,799	15,749	
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,467	105,073	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	89,718	89,967	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	93,909	94,235	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	104,659	104,705	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	101,575	100,848	
96 FCP SMART CEA ***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,690	11,597	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,399	103,879	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	78,517	78,436	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,605	97,281	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,576	126,327	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	156,728	155,350	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,303	201,688	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,830	188,001	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	181,145	180,565	
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,746	25,414	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,511	155,453	
107 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 446,690	10 465,832	
108 FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	154,252	151,982	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	99,959	98,869	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	5 029,216	4 921,576	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,906	10,821	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITALAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	172,860	172,594	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 875,347	11 687,991	
115 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 725,650	10 659,750	
116 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 348,771	10 368,204	
117 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 225,330	10 244,735	
118 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 089,116	10 108,334	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	126,313	125,984	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1061,023	1058,046	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 621.473.741, un actif net de D : 620.032.692 et un bénéfice de la période de D : 10.332.578.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>312 722 237</u>	<u>260 646 412</u>	<u>260 246 532</u>
Obligations et valeurs assimilées		281 814 449	247 400 590	250 169 466
Titres OPCVM		30 907 788	13 245 822	10 077 066
Placements monétaires et disponibilités		<u>306 611 435</u>	<u>211 107 901</u>	<u>244 395 672</u>
Placements monétaires	5	287 749 190	206 800 391	243 615 628
Disponibilités		18 862 245	4 307 510	780 044
Créances d'exploitation	6	<u>2 140 069</u>	<u>37 398</u>	<u>43 770</u>
TOTAL ACTIF		<u>621 473 741</u>	<u>471 791 711</u>	<u>504 685 974</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	1 390 422	1 134 180	1 264 846
Autres créditeurs divers	8	50 627	511 992	44 441
TOTAL PASSIF		<u>1 441 049</u>	<u>1 646 172</u>	<u>1 309 287</u>
ACTIF NET				
Capital	9	598 872 167	456 033 280	472 475 829
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 160 525	14 112 260	30 900 858
ACTIF NET		<u>620 032 692</u>	<u>470 145 539</u>	<u>503 376 687</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>621 473 741</u>	<u>471 791 711</u>	<u>504 685 974</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	5 059 302	9 786 704	4 348 595	8 168 130	17 286 320
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 966 602	9 694 004	4 208 290	8 027 826	17 146 016
Revenus des titres OPCVM		92 700	92 700	140 304	140 304	140 304
Revenus des placements monétaires	11	4 384 042	8 236 116	2 930 329	5 388 881	12 305 119
Revenus des prises en pension	12	2 507 975	4 674 336	1 424 863	2 982 625	6 968 976
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 951 319	22 697 156	8 703 787	16 539 636	36 560 415
Intérêts des mises en pensions		-	-	(18 229)	(18 229)	(18 229)
Charges de gestion des placements	13	(1 390 419)	(2 671 056)	(1 134 177)	(2 178 554)	(4 687 599)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 560 900	20 026 100	7 551 380	14 342 853	31 854 587
Autres charges	14	(198 735)	(371 292)	(139 072)	(272 449)	(594 162)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 362 165	19 654 808	7 412 309	14 070 404	31 260 425
Régularisation du résultat d'exploitation		1 675 412	1 505 717	(147 081)	41 856	(359 567)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		12 037 577	21 160 525	7 265 228	14 112 260	30 900 858
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 675 412)	(1 505 717)	147 081	(41 856)	359 567
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(19 237)	(25 851)	(49 668)	(45 329)	34 735
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(10 350)	32 031	(43 390)	47 133	147 623
RESULTAT DE LA PERIODE		10 332 578	19 660 988	7 319 251	14 072 208	31 442 783

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	10 332 578	19 660 988	7 319 251	14 072 208	31 442 783
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	10 362 165	19 654 808	7 412 309	14 070 404	31 260 425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 237)	(25 851)	(49 668)	(45 329)	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 350)	32 031	(43 390)	47 133	147 623
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	69 346 704	96 995 017	1 878 883	42 063 600	57 924 172
Souscriptions					
- Capital	325 604 178	531 426 432	157 241 884	315 630 293	665 846 039
- Régularisation des sommes non distribuables	34 775 291	34 782 894	20 261 492	20 279 404	42 902 112
- Régularisation des sommes distribuables	(4 502 628)	10 564 375	(6 139 729)	5 284 037	22 724 711
Rachats					
- Capital	(262 090 927)	(441 802 509)	(155 342 736)	(276 147 241)	(611 065 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(28 909 565)	(28 917 517)	(17 724 653)	(17 740 712)	(39 399 100)
- Régularisation des sommes distribuables	4 470 355	(9 058 658)	3 582 626	(5 242 181)	(23 084 278)
VARIATION DE L'ACTIF NET	79 679 282	116 656 005	9 198 134	56 135 807	89 366 955
ACTIF NET					
En début de période	540 353 410	503 376 687	460 947 405	414 009 732	414 009 732
En fin de période	620 032 692	620 032 692	470 145 539	470 145 539	503 376 687
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 007 103	3 797 254	3 650 128	3 328 582	3 328 582
En fin de période	4 517 553	4 517 553	3 666 376	3 666 376	3 797 254
VALEUR LIQUIDATIVE	137,250	137,250	128,232	128,232	132,563
TAUX DE RENDEMENT	1,78%	3,54%	1,54%	3,10%	6,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 13/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à D : 312.722.237 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			269 057 664	281 814 449	45,45%
Obligation de sociétés			76 404 999	78 823 828	12,71%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	5 843 819	6 000 043	0,97%
TN0003400694	AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	4 800 000	4 870 286	0,79%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	711 922	713 532	0,12%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 800 000	1 814 557	0,29%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	800 000	819 017	0,13%
TN0004700803	ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	600 000	631 577	0,10%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	2 400 000	2 539 787	0,41%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	2 069 700	2 144 831	0,35%
TN0006610547	ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	200 000	200 940	0,03%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	42 000	2 520 000	2 642 286	0,43%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	56 500	5 650 000	5 985 517	0,97%
TN0003100765	BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	51 000	1 019 999	1 089 650	0,18%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	1 840 000	1 919 770	0,31%
TN0004201471	CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	296 400	298 169	0,05%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	570 000	588 103	0,09%
TN0007310485	HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	110 000	113 387	0,02%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	65 390	3 923 400	4 058 915	0,65%
TN0007310535	HL 2020-2 A TF 10.6% 5 ANS	45 306	2 720 445	2 866 467	0,46%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	9 735	600 564	624 315	0,10%
TN0007310477	HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	400 000	402 527	0,06%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	975 000	1 001 712	0,16%
TN0002601011	STB 2008/1	20 000	800 000	808 219	0,13%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 200 000	1 261 913	0,20%
TN0002102135	TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	61 485	2 459 400	2 480 602	0,40%
TN0002102101	TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	400 000	400 299	0,06%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	7 300	584 000	614 858	0,10%
TN0007190150	UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	300 000	312 955	0,05%
TN0007200173	WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	60 000	60 013	0,01%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9% 5 ANS	6 700	399 810	411 496	0,07%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8% 7 ANS	40 000	4 000 000	4 083 969	0,66%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 191 181	1,00%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	13 500	1 077 840	1 100 546	0,18%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 703 065	0,60%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	5 000	396 000	404 733	0,07%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 072 789	0,33%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	500 000	503 137	0,08%
TN0003400348	AB. SUB 2009 TF 5.45%	10 000	132 900	137 250	0,02%
TN0003400355	AB. SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	797 400	837 060	0,14%
TN0003400405	AB. SUB 2010 TV TMM+0.85%	90 000	1 796 400	1 893 778	0,31%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 574 460	0,42%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 090 230	0,66%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1-A 11.00%	50 000	2 000 000	2 004 328	0,32%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	1 500 000	1 551 559	0,25%
Emprunts national			192 652 665	202 990 621	32,74%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	284 800	28 480 000	30 484 992	4,92%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	45 955 551	7,41%
TNPSL0PEJVO7	Emprunt national T1 2022-A 8.8% TF	158 671	1 523 500	1 568 601	0,25%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national T1 2022-B 8.9% TF	1 167	112 249	115 323	0,02%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	49	4 626	4 736	0,00%
TNQHMI7RIBR5	Emprunt national T1 2022-C TMM+2.65%	159 000	15 900 000	16 278 243	2,63%
TNLEGO8CKWX3	Emprunt national T1 2022 -A TMM+2.4%	2 235	20 966	21 688	0,00%
TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CAT A	1 419	13 350	14 374	0,00%
TN0008000820	Emprunt national T2 2021 CAT A 8.7%	20 090	192 829	207 193	0,03%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	21 191 978	3,42%
TN0008000903	Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	19 084 971	3,08%
TN11TIB0EPV4	Emprunt national T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	13 000 000	13 044 969	2,10%
TNJ1M1ZAWYG5	Emprunt national T-2 2022 -A 9.25% TF	33 696	319 587	323 268	0,05%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national T-2 2022 -B 9.35% TF	145	13 714	13 853	0,00%
TNQCK0BPZ5A4	Emprunt national T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 708	26 676	26 822	0,00%
TNI9EO2MTU05	Emprunt national T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 839	3 871	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	143 164	1 348 509	1 433 292	0,23%

TNSUXW7EBUQ0	Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	37 323	40 164	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	3 134	296 667	314 517	0,05%
TN5QHXZ8T348	Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	322	29 799	31 824	0,01%
TNJP2LP1CVE1	Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	31 552 304	5,09%
TN3QL5M1QLW6	Emprunt national T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 944	0,00%
TNXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	1 749	16 418	17 527	0,00%
TNIZ090I5G66	Emprunt national T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	10 102 550	1,63%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT T-4 2022 -A 9.35% TF	3 447	32 624	34 357	0,01%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T-4 2022 -B 9.4% TF	36	3 384	3 564	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMP NAT T-4 2022 -C 9.6% TF	36	3 398	3 578	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 099 084	0,34%
TN2MVOGUKOA5	EMP NAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 279	0,00%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT T-1 2023 -A 9.75% TF	39 525	370 751	383 045	0,06%
TNBYTZTD19Z0	EMP NAT T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 896	36 622	37 810	0,01%
TNCGJF5TW027	EMP NAT T-1 2023 -B 9.8% TF	149	13 756	14 232	0,00%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 041	0,00%
TNKTTEO5CIW5	EMP NAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 144	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMP NAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	25 000	2 500 000	2 573 204	0,42%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	83 469	787 684	796 007	0,13%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT T-2 2023 -A TMM+1.7%	11 564	109 467	110 593	0,02%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 022	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMP NAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	36	3 312	3 346	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMP NAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 046 760	0,81%
Titres OPCVM			30 934 782	30 907 788	4,98%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	130 000	13 833 868	13 796 120	2,23%
TN0003400249	AMEN PREMIERE	127 297	12 599 798	12 608 513	2,03%
TN0003400256	SICAV AMEN	86 165	4 501 116	4 503 155	0,73%
TOTAL			299 992 446	312 722 237	50,44%
Pourcentage par rapport au total actifs					50,32%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à D : 287.749.190 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
Certificats de dépôt			122 837 047	123 936 760	19,99%
TNY7D5XZL6H9	Certificats de dépôt AB 03-07-2023 (au taux de 9%)	10 jours	5 489 027	5 497 805	0,89%
TNMNYED7PE9	Certificats de dépôt AB 06-07-2023 (au taux de 9.02%)	10 jours	2 994 015	2 997 007	0,48%
TN9TI2E0HND3	Certificats de dépôt AB 31-07-2023 (au taux de 10.64%)	70 jours	14 756 766	14 895 757	2,40%
TNKOGLV48J35	Certificats de dépôt BTL 31-07-2023 (au taux de 10.01%)	80 jours	14 738 875	14 902 078	2,40%
TNOZZFNUZMT9	Certificats de dépôt BH 30-08-2023 (au taux de 11.2%)	90 jours	4 891 051	4 927 367	0,79%
TNOOQX077292	Certificats de dépôt BNA 22-09-2023 (au taux de 11%)	100 jours	10 250 943	10 293 283	1,66%
TNJH8KDVVSX6	Certificats de dépôt BNA 26-09-2023 (au taux de 11%)	110 jours	21 427 681	21 547 347	3,48%
TNYV6HX9XFQ6	Certificats de dépôt BH 12-12-2023 (au taux de 11.3%)	180 jours	19 144 345	19 220 403	3,10%
TNYOMOIXEMK0	Certificats de dépôt BH 19-12-2023 (au taux de 11.3%)	180 jours	9 572 172	9 593 564	1,55%
TNSLF6UKIX43	Certificats de dépôt BH 27-12-2023 (au taux de 11.3%)	180 jours	9 572 172	9 574 549	1,54%
TNAUUWSWX7M8	Certificats de dépôt BNA 21-12-2023 (au taux de 10.6%)	380 jours	10 000 000	10 487 600	1,69%
Comptes à terme			102 000 000	102 401 224	16,52%
	Placement BH au 30/08/2023 (au taux 11.2%)	90 jours	12 000 000	12 088 131	1,95%
	Placement BNA au 13/12/2023 (au taux 11,09%)	180 jours	40 000 000	40 145 443	6,47%
	Placement BH au 13/12/2023 (au taux 10,9%)	180 jours	40 000 000	40 142 951	6,47%
	Placement BH au 18/12/2023 (au taux 11,3%)	180 jours	10 000 000	10 024 699	1,62%

Créances sur opérations de pensions livrées			61 198 809	61 411 206	9,90%
Pension livrée TSB au 04/07/2023 (au taux de 10.05%), 10 536 BTA 8% Novembre 2030	12 jours		9 999 975	10 024 653	1,62%
Pension livrée TSB au 05/07/2023 (au taux de 10.05%), 8 419 BTA 7.2% Février 2027	12 jours		7 999 926	8 017 475	1,29%
Pension livrée ATB au 06/07/2023 (au taux de 9.25%), 6 969 BTA Décembre 2028	10 jours		7 200 000	7 209 036	1,16%
Pension livrée TSB au 06/07/2023 (au taux de 10.05%), 10 527 BTA 8% Novembre 2030	10 jours		9 999 694	10 013 354	1,61%
Pension livrée TSB au 07/07/2023 (au taux de 10.05%), 11 053 BTA 8% Novembre 2030	11 jours		10 499 346	10 513 717	1,70%
Pension livrée TSB au 10/07/2023 (au taux de 10.05%), 12 328 BTA 8% Novembre 2030	13 jours		12 499 868	12 513 597	2,02%
Pension livrée BTL au 07/08/2023 (au taux de 9.96%), 30 000 EMPRUNT NATIONAL 4-2022	181 jours		3 000 000	3 119 374	0,50%
TOTAL			286 035 856	287 749 190	46,41%
Pourcentage par rapport au total des actifs					46,30%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à D : 2.140.069, contre un solde de D : 37.398, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	121 596	32 030	35 905
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	3 000	4 000	6 000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 012 910	-	-
Charges payées d'avance(*)	2 563	1 368	1 865
Total	2 140 069	37 398	43 770

(*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2023 à D : 1.390.422, contre D : 1.134.180, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	1 390 422	1 134 180	1 264 846
Total	1 390 422	1 134 180	1 264 846

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à D : 50.627, contre D : 511.992, au 30/06/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	50 627	40 821	44 441
Retenue à la source	-	-	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	471 171	-
Total	50 627	511 992	44 441

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	472 475 829
Nombre de titres	3 797 254
Nombre d'actionnaires	1 877

Souscriptions réalisées

Montant	531 426 432
Nombre de titres émis	4 271 024
Nombre d'actionnaires nouveaux	422

Rachats effectués

Montant	(441 802 509)
Nombre de titres rachetés	(3 550 725)
Nombre d'actionnaires sortants	(212)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 851)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	32 031
Régularisation des sommes non distribuables	3 810
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 30 900 858
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	5 861 567

Capital au 30-06-2023

Montant	598 872 167
Nombre de titres	4 517 553
Nombre d'actionnaires	2 087

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2023

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2023 à D : 5.059.302, contre D : 4.348.595 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 364 526</u>	<u>2 620 542</u>	<u>1 720 604</u>	<u>2 985 746</u>	<u>5 019 795</u>
-	-				
- Intérêts	1 364 526	2 620 542	1 720 604	2 985 746	5 019 795
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 602 076</u>	<u>7 073 462</u>	<u>2 487 686</u>	<u>5 042 080</u>	<u>12 126 221</u>
-					
- Intérêts des BTA et Emprunt national	3 602 076	7 073 462	2 487 686	5 042 080	12 126 221
-					
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>92 700</u>	<u>92 700</u>	<u>140 304</u>	<u>140 304</u>	<u>140 304</u>
-					
- Dividendes	92 700	92 700	140 304	140 304	140 304
-					
TOTAL	5 059 302	9 786 704	4 348 595	8 168 130	17 286 320

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2023 à D : 4.384.042, contre D : 2.930.329 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Intérêts des comptes à terme	2 160 066	4 299 110	1 542 745	3 046 657	6 807 779
Intérêts des dépôts à vue	9 061	18 178	6 672	10 281	30 197
Intérêts des certificats de dépôt	2 214 915	3 918 828	1 380 912	2 331 943	5 467 143
-	-				
TOTAL	4 384 042	8 236 116	2 930 329	5 388 881	12 305 119

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2023 à D : 2.507.975, contre D : 1.424.863 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Intérêts des prises en pension	2 507 975	4 674 336	1 424 863	2 982 625	6 968 976
-	-				
TOTAL	2 507 975	4 674 336	1 424 863	2 982 625	6 968 976

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 1.390.419, contre D : 1.134.177 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	Année 2022
Rémunération de gestionnaire	1 390 419	2 671 056	1 134 177	2 178 554	4 687 599
TOTAL	1 390 419	2 671 056	1 134 177	2 178 554	4 687 599

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 198.735, contre D : 139.072, pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	Année 2022
Redevance du CMF	146 052	280 573	119 136	228 840	492 395
Services bancaires et assimilés	53	90	103	159	263
Commissions sur pensions livrées (*)	52 630	90 629	19 833	42 650	100 704
Autres	-	-	-	800	800
TOTAL	198 735	371 292	139 072	272 449	594 162

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'«AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.304.565 DT, un actif net de 3.271.296 DT et une valeur liquidative de 149.976 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

Bilan au 30/06/2023

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 575 009	3 566 028	2 786 126
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 055 674	1 239 836	1 083 188
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 513 643	2 326 192	1 576 230
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 692	0	126 708
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	729 556	935 098	953 498
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	591 622	351 120	257 815
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	137 935	583 978	695 682
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	0	100 577
TOTAL ACTIF			3 304 565	4 501 126	3 840 201
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 669	6 148	5 740
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	26 600	25 229	30 990
TOTAL PASSIF			33 269	31 377	36 729
ACTIF NET			3 271 296	4 469 749	3 803 471
CP1	CAPITAL	CP1	3 221 765	4 395 153	3 703 293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	49 532	74 596	100 178
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		52 302	77 354	122 845
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-2 770	-2 758	-22 667
ACTIF NET			3 271 296	4 469 749	3 803 471
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 304 565	4 501 126	3 840 201

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-06-2023

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/04/2023	01/01/2023	01/04/2022	01/01/2022	01/01/2022
			au	au	au	au	au
			30/06/2023	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	47 632	67 463	75 857	104 881	170 559
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		27 871	27 871	46 512	46 512	64 200
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 760	39 591	29 346	58 369	106 359
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 305	22 955	8 701	20 676	44 824
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 305	7 229	40	3 713	11 299
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		8 000	15 726	2 490	4 581	18 934
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	0	6 171	12 382	14 591
REVENUS DES PLACEMENTS			58 937	90 417	84 559	125 557	215 383
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-13 046	-27 041	-17 627	-36 289	-68 747
REVENU NET DES PLACEMENTS			45 891	63 376	66 932	89 268	146 636
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 555	-11 074	-6 233	-11 914	-23 791
RESULTAT D'EXPLOITATION			40 336	52 302	60 699	77 354	122 845
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 534	-2 770	-2 514	-2 758	-22 667
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			37 801	49 532	58 186	74 596	100 178
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2 534	2 770	2 514	2 758	22 667
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		30 760	42 817	44 122	-52 176	46 377
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		20 964	22 185	-20 368	-18 783	4 855
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		1 049	-173	-175	-370	-1 221
RESULTAT NET DE LA PERIODE			93 109	117 131	84 279	6 025	172 856

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-06-2023**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2023	01/01/2023	01/04/2022	01/01/2022	01/01/2022
	au	au	au	au	au
	30/06/2023	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2022	31/12/2022
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	93 109	117 131	84 279	6 025	172 856
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	40 336	52 302	60 699	77 354	122 845
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	30 760	42 817	44 122	-52 176	46 377
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	20 964	22 185	-20 368	-18 783	4 855
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	1 049	-173	-175	-370	-1 221
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-459 338	-649 306	-406 984	-617 877	-1 450 987
<i>SOUSCRIPTIONS</i>	<i>59 890</i>	<i>59 890</i>	<i>23 797</i>	<i>23 797</i>	<i>23 797</i>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	41 000	41 000	17 100	17 100	17 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	8 277	8 277	2 665	2 665	2 665
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	10 284	10 284	3 637	3 637	3 637
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	329	329	395	395	395
<i>RACHATS</i>	<i>-519 228</i>	<i>-709 195</i>	<i>-430 781</i>	<i>-641 674</i>	<i>-1 474 784</i>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-355 700	-487 700	-312 700	-465 900	-1 050 100
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-71 449	-96 073	-48 659	-73 523	-178 249
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-89 215	-122 323	-66 513	-99 098	-223 373
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-2 863	-3 099	-2 909	-3 153	-23 062
VARIATION DE L'ACTIF NET	-366 229	-532 175	-322 705	-611 853	-1 278 130
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 637 525	3 803 471	4 792 454	5 081 602	5 081 602
AN4-B FIN DE PERIODE	3 271 296	3 271 296	4 469 749	4 469 749	3 803 471
AN4 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	24 959	26 279	35 077	36 609	36 609
AN5-B FIN DE PERIODE	21 812	21 812	32 121	32 121	26 279
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	145,740	144,734	136,627	138,807	138,807
B- FIN DE PERIODE	149,976	149,976	139,153	139,153	144,734
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	11,66%	7,30%	7,42%	0,50%	4,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			933 193	1 055 674	32,27%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	41 459	1,27%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	40 210	1,23%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	44 521	1,36%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 804	0,24%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	7 322	64 808	60 180	1,84%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	52 824	1,61%
SAH LILAS	TN0007610017	8 800	80 553	87 032	2,66%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	63 171	1,93%
SMART	TNQPQXRODTH8	4 732	120 666	98 520	3,01%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	56 785	1,74%
SOTUVER	TN0006560015	8 076	31 635	103 155	3,15%
SOTUVER DA 2022-	TNXI9LTW0FO	44	32	9	0,00%
SOTUVER NG 2022	TNF8FC5GRVG9	1 492	5 892	17 755	0,54%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	280 160	8,56%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 485	0,08%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	26 265	0,80%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	33 259	1,02%
UNIMED	TN0007720014	5 051	45 822	40 080	1,23%
AC1- B, Emprunts			1 431 016	1 513 643	46,27%
BTA			1 431 016	1 450 660	44,35%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	248 905	7,61%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	529 942	16,20%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	671 814	20,54%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				62 983	1,93%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			5 436	5 692	0,17%
SICAV PATRIMOINE	TN9LYNLKMSY6	50	5 436	5 692	
Total du portefeuille			2 369 645	2 575 009	78,72%

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2023, à **62 983 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **67 463 Dinars** du 01/01/2023 au 30/06/2023, contre **104 881 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	27 871	27 871	46 512	46 512	64 200
Revenus des Emprunts d'Etat	19 760	39 591	29 345	58 369	106 359
Total	47 632	67 463	75 857	104 881	170 559

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/6/2023 à **591 622 Dinars**, contre **351 120 Dinars** au 30/06/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Bons du Trésor à Court Terme	591 622	250 229	257 815
Autres placements (Dépôt à terme)	0	100 891	0
Total	591 622	351 120	257 815

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	TNOEL1Y1K9F2	600	8,25	600 000	591 622	18,09%
Total				600 000	591 622	18,09%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à **137 935 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2023 au 30/06/2023 à **22 955 Dinars**, contre **20 676 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2023	Du	Du	Du	Du
	au 30/06/2023	01/01/2023	01/04/2022	01/01/2022	01/01/2022
		au	au 30/06/2022	au	au
		30/06/2023		30/06/2022	31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 305	7 229	40	3 713	11 299
Revenus des Certificats de Dépôt	8 000	15 726	2 490	4 581	18 934
Revenus des autres placements (DAT)	0	0	6 171	12 382	14 591
Total	11 305	22 955	8 701	20 676	44 824

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au	Montant au	Montant au
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	0	100 577
Total	0	0	100 577

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à **33 269 Dinars**, contre **31 377 Dinars** au 30/06/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au	Montant au	Montant au
		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	6 669	6 148	5 740
PA2	Autres créditeurs divers	26 600	25 229	30 990
Total		33 269	31 377	36 729

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2023 à **6 669 Dinars** contre **6 148 Dinars** au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	3 825	5 248	4 576
Dépositaire	2 843	900	1 164
Total	6 669	6 148	5 740

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2023 à **26 600 Dinars** contre **25 229 Dinars** au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Etat, impôts et taxes	3 341	1 265	518
Redevance CMF	268	367	320
Provision pour charges diverses	12 317	14 990	17 506
Rémunération CAC	7 598	8 505	6 544
Jetons de présence	2 975	0	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0	0
Total	26 600	25 229	30 990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2023 au 30/06/2023 à **27 041 Dinars**, contre **36 289 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	12 042	24 961	16 271	33 497	63 459
Rémunération du dépositaire	1 003	2 080	1 356	2 791	5 288
Total	13 046	27 041	17 627	36 289	68 747

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2023 au 30/06/2023 à **11 074 Dinars**, contre **11 914 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	843	1 748	1 139	2 346	4 443
Impôts et Taxes	178	257	211	320	623
Rémunération CAC	1 368	2 782	1 727	2 974	6 069
Jetons de présence	1 496	2 975	1 496	2 975	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publicité et Publications	1 147	2 282	1 147	2 282	4 601
Diverses charges d'exploitation	523	831	512	817	1 855
Total	5 555	11 074	6 233	11 914	23 791

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023 (en nominal)

· Montant	2 627 900
· Nombre de titres	26 279
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	41 000
· Nombre de titres émis	410

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	487 700
· Nombre de titres rachetés	4 877

Capital au 30/06/2023

3 221 765

· Montant en nominal	2 181 200
· Sommes non Capitalisables(1)	493 477
· Sommes capitalisées (2)	547 088
· Nombres de titres	21 812
· Nombre d'actionnaires	28

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **493 477 Dinars** au 30/06/2023 et se détaillent comme suit

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	516 444
1- Résultat non capitalisable de la période	64 829
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	42 817
- +/- values réalisées sur cession de titres.	22 185
- Frais de négociation de titres	-173
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-87 796
- Aux émissions	8 277
- Aux rachats	-96 073
Total sommes non capitalisables	493 477

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2023 à **547 088 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	558 949
Sommes capitalisées de l'exercice	100178(*)
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-112 039
- Aux émissions	10 284
- Aux rachats	-122 323
Total des sommes capitalisées	547 088

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	122 845
Régularisation du résultat capitalisable	-22 667
Sommes Capitalisées-Exercice 2022	100 178

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/06/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Résultat capitalisable de la période	52 302
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-2 770
Sommes Capitalisables	49 32

Note 5 : AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022
Revenus des placements	4,145	3,909
Charges de gestion des placements	-1,24	-1,13
Revenus net des placements	2,906	2,779
Autres charges d'exploitation	-0,508	-0,371
Résultat d'exploitation	2,398	2,408
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,127	-0,086
Sommes capitalisable de la période	2,271	2,322
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,127	0,086
Variation des +/- values potentielles/titres	1,963	-1,624
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,017	-0,585
Frais de négociation de titres	-0,008	-0,012
Résultat net de la période	5,37	0,188

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,77%	-0,77%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,31%	-0,25%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,48%	1,64%
Actif net moyen	3 529 549	4 731 318

5-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire :

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

5-3-2 Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

5-3-3 Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **653 105 352** dinars, un actif net de **651 153 107** dinars et un bénéfice de la période de **9 506 738** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 Juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	428 750 358	404 833 982	458 799 208
Obligations et valeurs assimilées		424 370 673	397 502 066	453 440 676
Titres des Organismes de Placement Collectif		4 379 684	7 331 916	5 358 532
Placements monétaires et disponibilités		211 577 632	297 320 908	208 332 869
Placements monétaires	5	211 576 599	297 319 783	208 332 295
Disponibilités		1 033	1 125	575
Créances d'exploitation	6	12 777 362	1 635 727	0
TOTAL ACTIF		653 105 352	703 790 617	667 132 077
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	1 592 104	1 791 159	1 745 646
Autres créditeurs divers	8	360 141	392 195	2 349 645
TOTAL PASSIF		1 952 245	2 183 354	4 095 291
ACTIF NET				
Capital	9	632 680 034	685 874 689	631 242 918
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes distribuables de la période		18 473 073	15 732 574	31 793 868
ACTIF NET		651 153 107	701 607 263	663 036 786
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		653 105 352	703 790 617	667 132 077

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/04/ au 30/06/2023	Période du 01/01/ au 30/06/2023	Période du 01/04/ au 30/06/2022	Période du 01/04/ au 30/06/2022	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	10		15 487			
		7 865 631	906	6 367 568	12 154 509	25 139 172
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 668 964	15 291 239	6 150 314	11 937 255	24 921 918
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		196 667	196 667	217 254	217 254	217 254
Revenus des placements monétaires	11	3 605 218	7 174 676	4 211 846	8 278 717	18 394 195
Intérêts des certificats de dépôt		840 101	1 653 299	1 376 868	2 775 248	6 175 231
Intérêts des dépôts à vue		75 407	128 121	99 024	150 231	296 103
Intérêts des bons du trésor à court terme		0	0	34097	94 208	94 208
Intérêts des dépôts à terme		594 350	1 465 400	1 413 657	2 755 446	5 289 833
Intérêts des billets de trésorerie		0	0	0	0	0
Revenus des prises en pension		2 095 360	3 927 856	1 288 199	2 503 583	6 538 821
Autres valeurs		0	0		0	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 470 849	22 662 582	10 579 414	20 433 225	43 533 368
Intérêts des mises en pensions		0	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	12	-1 873 064	-3 794 727	-2 107 245	-4 131 897	-8 311 420
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 597 785	18 867 855	8 472 168	16 301 329	35 221 947
Autres produits		0	1 631	0	0	0
Autres charges	13	-165 246	-378 024	-224 710	-430 103	-900 063
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 432 539	18 491 462	8 247 458	15 871 226	34 321 884
Régularisation du résultat d'exploitation		299 721	-18 389	-153 244	-138 652	-2 528 016
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 732 260	18 473 073	8 094 215	15 732 574	31 793 868
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-299 721	18 389	153 244	138 652	2 528 016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-825 326	-509 110	-1 636 223	-1 514 595	-3 956 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		899 525	909 771	1 007 518	1 652 738	4 851 872
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 506 738	18 892 124	7 618 754	16 009 369	35 217 279

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 506 738	18 892 124	7 618 754	16 009 369	35 217 279
Résultat d'exploitation	9 432 539	18 491 462	8 247 458	15 871 226	34 321 884
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-825 326	-509 110	-1 636 223	-1 514 595	-3 956 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	899 525	909 771	1 007 519	1 652 738	4 851 872
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 480 562	-30 775 804	- 1 382 888	22 644 424	- 35 133 965
Souscriptions					
Capital	143 479 868	243 070 065	170 367 721	318 954 886	545 306 878
Régularisation des sommes non distribuables	7 312 026	13 789 604	6 358 109	14 669 080	24 848 520
Régularisation des sommes distribuables	3 552 154	4 253 399	3 117 510	3 953 919	12 530 282
Rachats					
Capital	-138 551 405	-272 345 807	-171 554 486	-297 160 337	-576 476 214
Régularisation des sommes non distribuables	-7 059 649	-15 271 277	-6 400 987	-13 680 553	-26 285 131
Régularisation des sommes distribuables	-3 252 433	-4 271 788	-3 270 754	-4 092 571	-15 058 298
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 987 300	-11 883 680	6 235 866	38 653 792	83 315
En début de période	636 165 807	663 036 786	695 371 398	662 953 470	662 953 470
En fin de période	651 153 107	651 153 107	701 607 263	701 607 263	663 036 786
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	5 710 584	6 037 742	3 289 769	3 174 801	3 174 801
En fin de période	5 757 724	5 757 724	3 283 832	3 283 832	6 037 742
VALEUR LIQUIDATIVE	113,092	113,092	213,655	213,655	109,815
TAUX DE RENDEMENT	1,52%	2,98%	1,08%	2,32%	5,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à 428 750 358 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées		408 607 862	424 370 673	65,17%
	Obligations des sociétés		85 622 295	85 324 113	13,10%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	375 000	377 352	0,06%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2,20%	20 000	400 000	430 926	0,07%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	25 000	1 000 000	1 002 164	0,15%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	1 756 480	1 854 096	0,28%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 013 810	0,16%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	702 377	725 365	0,11%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	53 160	55 823	0,01%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	288 000	290 211	0,04%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR. B L. B2	20 000	799 400	803 733	0,12%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	8 000	320 000	327 207	0,05%
TN0004700704	ATL 2017-1 C TF 7,80%	30 000	600 000	611 048	0,09%
TN0007190143	ATL 2018-1 CAT. B TMM+2,20%	25 000	500 000	537 064	0,08%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	2 000	80 000	84 210	0,01%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	600 000	634 947	0,10%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9,60%	20 000	1 600 000	1 656 895	0,25%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	20 000	2 000 000	2 058 455	0,32%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	400 000	408 236	0,06%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
TN0001900844	BH 2009	75 000	1 147 500	1 171 760	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	3 000 000	3 152 581	0,48%
TN0001901073	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	200 000	204 240	0,03%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	300 000	306 100	0,05%
TNDJUT047VVF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	400 000	40 072 000	40 337 392	6,19%
TN0003100764	BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2,00%	25 000	500 000	533 803	0,08%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	20 000	132 400	133 728	0,02%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	1 036 000	1 074 124	0,16%
TN0001300623	BTE 2011 B	30 000	1 350 000	1 376 265	0,21%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	199 350	203 878	0,03%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	297 500	302 268	0,05%
TN0007340078	SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
TN0002600997	STB 2008/1	11 250	70 313	70 962	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	337 500	343 899	0,05%
TN0002601045	STB 2010/1	50 000	664 500	672 227	0,10%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	600 000	602 455	0,09%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60	20 000	400 000	415 334	0,06%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	71 656	73 278	0,01%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	23 783	475 660	476 016	0,07%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	26 820	1 072 800	1 082 048	0,17%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	1 908 000	1 939 149	0,30%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	4 000 000	4 070 505	0,63%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	3 000 000	3 166 356	0,49%

TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 056 787	0,16%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	20 000	2 000 000	2 029 978	0,31%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	234 000	242 043	0,04%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	2 400 000	2 526 815	0,39%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	30 000	398 700	415 521	0,06%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 750 000	1 828 329	0,28%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 350 000	1 407 601	0,22%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	100 000	100 023	0,02%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	1 100 000	1 137 105	0,17%
	Obligations de L'ETAT		268 885 052	280 419 831	43,07%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	1 731	1 805	0,00%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	47 632 800	7,32%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	35 696 395	5,48%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	41 324 357	6,35%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 065 578	3,08%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	30 101 953	4,62%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	250 389	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	24 002 573	3,69%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 348 154	1,13%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	231 470	23 147 000	24 513 142	3,76%
TN0JN6PvVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	21 223 430	3,26%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160000	16 000 000	16 741 699	2,57%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110000	11000000	11 517 556	1,77%
	Bons du trésor assimilables		54 100 514	58 626 729	9,00%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6,00%	630	560 070	623 956	0,10%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6,30%	20 080	18 642 056	19 863 874	3,05%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 619 990	2,40%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	14 090 667	2,16%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 520 611	0,39%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 907 632	0,91%
	Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées				
	Titres d'OPCVM		4 356 170	4 379 684	0,67%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE		854 965	854 288	0,13%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE		2 996 845	2 945 661	0,45%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR		504 359	579 735	0,09%
	TOTAL		412 964 031	428 750 358	65,84%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				65,65%

* Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à 211 576 599 dinars et se détaille comme suit :

	Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'actif net
	Dépôts à vue		17 801 161	17 875 142	2,75%
	AMEN BANK SIEGE		12 763 914	12 811 708	1,97%
	AMEN BANK		5 037 248	5 063 435	0,78%
	Dépôts à terme		47 308 000	47 642 346	7,32%
	BIAT au 02/06/2023 à 9,00% pour 94 jours		4 500 000	4 525 742	0,70%
	BIAT au 06/06/2023 à 9,00% pour 92 jours		322 000	323 588	0,05%
	BIAT au 13/06/2023 à 9,00% pour 92 jours		8 684 000	8 714 834	1,34%
	BIAT au 15/06/2023 à 9,00% pour 92 jours		278 000	278 877	0,04%
	BIAT au 20/06/2023 à 9,00% pour 104 jours		20 000	20 043	0,00%
	BIAT au 21/06/2023 à 9,00% pour 103 jours		10 000 000	10 019 726	1,54%
	BIAT au 22/06/2023 à 9,00% pour 102 jours		89 000	89 158	0,01%
	BIAT au 26/06/2023 à 9,00% pour 98 jours		1 694 000	1 695 671	0,26%
	BIAT au 30/06/2023 à 9,00% pour 94 jours		20 000	20 004	0,00%
	BIAT au 03/05/2023 à 9,01% pour 96 jours		500 000	505 826	0,08%
	BIAT au 17/05/2023 à 9,01% pour 110 jours		17 000	17 151	0,00%
	BIAT du 23/05/2023 à 9,01% pour 92 jours		5 501 000	5 543 367	0,85%
	BIAT au 25/05/2023 à 9,01% pour 102 jours		34 000	34 248	0,01%
	BIAT au 30/05/2023 à 9,01% pour 92 jours		5 000 000	5 031 597	0,77%
	BIAT au 27/03/2023 à 9,02% pour 99 jours		5 515 000	5 619 670	0,86%
	BIAT au 30/03/2023 à 9,02% pour 96 jours		2 550 000	2 596 884	0,40%
	BIAT au 04/04/2023 à 9,05% pour 91 jours		33 000	33 576	0,01%
	BIAT au 14/04/2023 à 9,05% pour 91 jours		17 000	17 263	0,00%
	BIAT au 25/04/2023 à 9,05% pour 98 jours		34 000	34 452	0,01%
	AB au 21/05/2019 à 10,00% pour 366 jours		900 000	907 693	0,14%
	AB au 22/05/2019 à 10,00% pour 366 jours		800 000	806 663	0,12%
	AB au 23/05/2019 à 10,00% pour 366 jours		800 000	806 312	0,12%
	Certificats de dépôt		86 500 000	86 232 988	13,24%
TNNBIWX5UXH4	AMEN BANK au 21/06/23 à 9,50% pour 40 jours		5 000 000	4 968 664	0,76%
TNQHCEQZNVJ4	AMEN BANK au 25/06/23 à 9,50% pour 40 jours		5 000 000	4 964 486	0,76%
TNN3X37GT0H1	AMEN BANK au 30/06/23 à 9,00% pour 10 jours		5 000 000	4 991 022	0,77%
TNOC4OBPSN86	AMEN BANK au 22/06/23 à 9,00% pour 10 jours		6 500 000	6 498 703	1,00%
TN5XYCQ4T5Q6	AMEN BANK au 27/06/23 à 9,00% pour 10 jours		7 500 000	7 491 022	1,15%
TNOXB63YYDH2	BIAT au 30/06/23 à 9,00% pour 10 jours		10 000 000	9 982 045	1,53%
TNFEM3TMFRT8	BIAT au 22/06/23 à 9,00% pour 20 jours		4 000 000	3 991 244	0,61%
TND2PIS055X6	BIAT au 26/06/23 à 9,00% pour 10 jours		8 000 000	7 992 020	1,23%
TNHY08CFQW20	QNB- TUNISIA au 26/05/23 à 10,01% pour 40 jours		500 000	499 560	0,08%
TNR6ZCQ2H243	QNB - TUNISIA au 02/06/23 à 10,00% pour 40 jours		1 500 000	1 496 374	0,23%
TNJCGJM4TC05	QNB - TUNISIA au 04/05/23 à 10,01% pour 60 jours		10 000 000	9 995 624	1,54%
TN3I02BBFHNO	QNB - TUNISIA au 05/05/23 à 10,01% pour 60 jours		2 000 000	1 998 687	0,31%
TNYP2EH8GCL0	QNB - TUNISIA au 19/06/23 à 9,50% pour 50 jours		3 500 000	3 472 288	0,53%

TNA0MLHMEEZ4	QNB - TUNISIA au 12/05/23 à 9,51% pour 70 jours		3 000 000	2 987 550	0,46%
TNT3DFWXJNR1	QNB - TUNISIA au 19/05/23 à 9,51% 80 jours		3 000 000	2 977 027	0,46%
TNJYCS6NXXZ0	QNB - TUNISIA au 19/05/23 à 9,51% pour 90 jours		3 000 000	2 970 894	0,46%
TN5INDO3JF88	QNB - TUNISIA au 20/06/23 à 10,00% pour 20 jours		3 000 000	2 994 033	0,46%
TNAIN0UMLR48	QNB - TUNISIA au 16/05/23 à 9,51% pour 80 jours		4 000 000	3 971 853	0,61%
TN3OAE1J3014	TSB (STUSID) au 14/06/23 à 10,00% pour 40 jours		2 000 000	1 989 890	0,31%
	Créances sur opérations de pensions livrées	Nombre de BTA	59 504 649	59 826 122	9,19%
	Prise en pension BTA du 26/05/2023 au 03/07/2023, BIAT, taux 9,01%	498	500 943	505 456	0,08%
	Prise en pension BTA du 14/06/2023 au 07/08/2023, BIAT, taux 9,00%	1790	1 600 226	1 607 027	0,25%
	Prise en pension BTA du 22/06/2023 au 12/07/2023, BIAT, taux 9,00%	12 269	11 000 990	11 025 743	1,69%
	Prise en pension BTA du 26/06/2023 au 14/07/2023, BIAT, taux 9,00%	2 229	2 000 714	2 003 215	0,31%
	Prise en pension BTA du 01/06/2023 au 03/07/2023, BIAT, taux 9,00%	26 467	25 000 692	25 188 197	3,87%
	Prise en pension BTA du 31/05/2023 au 07/08/2023, BIAT, taux 9,01%	5 255	5 400 326	5 442 225	0,84%
	Prise en pension BTA du 06/06/2023 au 10/07/2023, BIAT, taux 9,00%	5 889	6 000 117	6 037 617	0,93%
	Prise en pension BTA du 23/06/2023 au 14/07/2023, BIAT, taux 9,00%	8 920	8 000 641	8 016 643	1,23%
	TOTAL		211 113 810	211 576 599	32,49%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				32,40%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2023 à 12 777 362 dinars contre 1 635 727 dinars au 30/06/2022 et se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Ventes titres à encaisser		0	0
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)		78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"		-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	12 777 362	1 635 727	0
Total	12 777 362	1 635 727	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2023 à 1 592 104 dinars contre 1 791 159 dinars au 30/06/2022 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Montant HT	1 574 003	1 706 868	1 725 800
TVA	299 061	400 377	327 902
Total TTC	1 873 064	2 107 245	2 053 701
Retenue à la source	280 960	316 087	308 055
Net à payer	1 592 104	1 791 159	1 745 646

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à 360 141 dinars contre 392 195 dinars au 30/06/2022, et se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Redevance CMF	52 376	58 922	57 638
Retenues à la source sur commissions	262 006	316 087	308 055
TCL à payer	38 689	10 139	9 401
Achats titres à payer	6 839	6 839	6 839
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	0	1 967 403
Autres	231	209	309
Total	360 141	392 195	2 349 645

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022

Montant	631 242 918
Nombre de titres	6 037 742
Nombre d'actionnaires	10 465

Souscriptions réalisées

Montant	243 070 065
Nombre de titres émis	2 324 928
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 008

Rachats effectués

Montant	- 272 345 807
Nombre de titres rachetés	-2 604 946
Nombre d'actionnaires sortants	-869

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-509 110
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	909 771
Régularisation des sommes non distribuables	-7 139
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 793 868
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 474 534

Capital au 30/06/2023

Montant	632 680 034
Nombre de titres	5 757 724
Nombre d'actionnaires	10 604

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 7 865 631 dinars pour la période allant du 01/04/2023 au 30/06/2023, contre 6 367 568 dinars pour même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Année 2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	1 800 068	3 568 600	5 047 243	10 055 980	4 275 778
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	5 868 896	11 722 639	1 103 071	1 881 275	20 646 140
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	196 667	196 667	217 254	217 254	217 254
Total	7 865 631	15 487 906	6 367 568	12 154 509	25 139 172

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2023 au 30/06/2023 à 3 605 218 dinars, contre 4 211 846 dinars pour même période de l'exercice 2022 et représente le montant des intérêts courus au titre du deuxième trimestre 2023 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des certificats de dépôt	840 101	1 653 299	1 376 868	2 775 248	6 175 231
Intérêts des dépôts à vue	75 407	128 121	99 024	150 231	296 103
Intérêts des BTCT	0	0	34 097	94 208	94 208
Intérêts des dépôts à terme	594 350	1 465 400	1 413 657	2 755 446	5 289 833
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	0	0
Revenus des prises en pension	2 095 360	3 927 856	1 288 199	2 503 583	6 538 821
Total	3 605 218	7 174 676	4 211 846	8 278 717	18 394 195

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2023 au 30/06/2023 à 1 873 064 dinars, contre 2 107 245 dinars pour la même période de l'exercice 2022 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre du deuxième trimestre 2023.

	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Année 2022
Rémunération du Gestionnaire	468 266	948 682	2 107 245	4 131 897	8 311 420
Rémunération du Distributeur	1 404 798	2 846 045	0	0	0
Total	1 873 064	3 794 727	2 107 245	4 131 897	8 311 420

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04/2023 au 30/06/2023 à 165 246 dinars, contre 224 710 dinars pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Année 2022
Redevance CMF	157 391	318 865	177 068	347 197	698 396
TCL	29 419	56 506	27 970	53 287	115 416
Autres	-21 564 (*)	2 653	19 672	29 618	86 251
Total	165 246	378 024	224 710	430 103	900 063

(*) Ceci est dû au reclassement des autres charges relatives à la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à au poste TCL.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.